



PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 7 avril 2022 -

Etaient présents :

M. HOYAUX, Mme LAURENT, Mme ONG VAN CUNG, Mme TAUZIN, Mme BOUCHIBA-FOCHESATO, M. KATUSZEWSKI, M. LABARBE, M. LE BOURDONNEC, Mme MELLAC, Mme SION-JENKIS, M. ARCELIN, Mme GROULT, Mme LEBRAUD, Mme RAHOU, M. BARROS, Mme BERNUS, Mme BONNEAU, M. DAGNEAU, Mme DIRIK, M. WEIDMANN.

Etaient représentés :

Mme DUFOURCET, Mme DURRANS, Mme ROUMANOS, Mme BASKA, Mme BOUZOU, M. BRUNETEAU, M. DUBREUCQ, M. GADAIS, Mme LUIJTEN.

Etaient invités :

Mme LE COZ-THOUVAIS, Mme MIRAS, Mme ROCHETTE.

Mme Mellac ouvre la séance à 9h00.

Nombre de membre présents	20
Nombre de membres représentés	9

I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 MARS 2022

En l'absence de remarques, Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	29
Suffrages exprimés :	29
Pour :	29

➡ **La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 17 mars 2022.**

II/ CRÉATION D'UN PARCOURS FAD POUR LE DAEU – RENTRÉE 2022

Mme Mellac signale la création d'un parcours en formation à distance pour le DAEU à partir de la rentrée 2022. Cette création fait suite au constat d'une diminution du nombre de matières choisies par les stagiaires en présentiel (arabe, français, anglais) et d'une augmentation du nombre d'inscrits en EAD. L'ouverture de ce parcours sera limitée à 40 stagiaires pour chacune des 5 matières proposées (français, anglais, espagnol, histoire et géographie). Cette ouverture s'accompagne d'une proposition d'amélioration du suivi des stagiaires EAD avec des visio-conférences entre deux regroupements en présentiel.

M. Labarbe évoque une réalité démographique qui implique que de plus en plus de stagiaires intéressées par cette formation sont géographiquement éloignées de la métropole bordelaise. Cette population qui est majoritairement en reprise d'études nécessite un accompagnement spécifique.

Mme Mellac souligne que la centralisation de l'organisation des épreuves l'année dernière a permis une amélioration de la réussite des stagiaires.

Mme Rahou demande quel sera le montant des droits d'inscription en FAD pour ces stagiaires.

M. Valat répond que le tarif devra être voté par le Conseil d'Administration au mois de juin.

Mme Rahou signale qu'il faudra informer les étudiants concernés lors de leur admission dans la formation.

Mme Miras propose que l'on fasse figurer l'information sur le site institutionnel de l'université.

M. Labarbe prévient que certains d'entre eux sont subventionnés par la région.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	29
Suffrages exprimés :	29
Pour :	29

➡ **La CFVU approuve la création pour la rentrée 2022 d'un parcours FAD pour le DAEU.**

III/ SUBVENTIONS ASSOCIATIONS POUR PROJET PÉDAGOGIQUE

Mme Mellac présente les demandes de subvention des associations pour projet pédagogique de l'UFR Humanités.

Trois associations ont déposé des demandes :

Association	Projet	Somme demandée	Validation UFR	Versement
Archimuse-Bordeaux	Valorisation du patrimoine girondin	2 000 €	2 000 €	Budget UFR - 901B : 2 000€
Association des Sciences Archéologiques	Participation au colloque du GMPCA du 2 au 6 mai à Chambéry	3 350 €	3 350 €	Budget UFR - 901B : 500€ + 901B2FSP : 2 850 €

Mouvement du 8 octobre	Financement des projets spectaculaires des étudiant.e.s de M2 ERAS	1 500 €	1 500 €	Budget UFR - 901B : 1 500 €
------------------------	--	---------	---------	-----------------------------

Elle s'interroge sur le projet du mouvement du 8 octobre qui semble être porté par une enseignante.

Mme Sion-Jenkis répond que l'enseignante est associée au projet mais qu'il s'agit bien d'un projet porté par les étudiants.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	29
Suffrages exprimés :	29
Pour :	29

➡ **La CFVU donne un avis favorable aux subventions allouées par l'UFR Humanités aux associations de filières.**

Mme Mellac présente la demande de subvention déposée par l'association English Club pour la participation aux frais afférents au transport et logement dans le cadre d'un voyage à Dublin :

Participation aux frais de voyage à hauteur de 3 600 € :

3 000 € financés par le Fond de Soutien à la Pédagogie – FSP (902 B8)

600 € financés par l'UFR Langues et civilisations (902 B1)

Elle signale qu'un travail sur l'identification des projets éligibles au Fond de Soutien à la Pédagogie (FSP) sera prochainement mené en collaboration avec les UFR.

Elle propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	29
Suffrages exprimés :	29
Pour :	29

➡ **La CFVU donne un avis favorable à la subvention allouée par l'UFR Langues et civilisations à l'association English Club.**

IV/ CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2022-2023

Mme Mellac présente le calendrier universitaire 2022-2023 (Cf. Annexe 1).

La rentrée universitaire s'effectuera le 5 septembre 2022 et l'année universitaire s'achèvera le 30 septembre 2023.

- Pré-rentrée du 05 au 09 septembre 2022 ;
- Semestre 1 : 14 semaines d'enseignement, du 12/09 au 06/01/2023 ;
- Semestre 2 : 14 semaines d'enseignements, du 16/01 au 06/05/2023 ;
- Périodes de suspension des enseignements (sauf pour les formations professionnelles) :
 - Automne : du 29/10 au soir au 06/11/2022 ;

- Noël : du 17/12 au soir au 02/01/2023 inclus ;
- Hiver : 11/02 au soir au 19/02/2023 ;
- Printemps : 15/04 au soir au 23/04/2023 ;
- Sessions examens :
 - Semestre 1 : 07/01 au 14/01/2023 ;
 - Semestre 2 : 09/05 au 17/05/2023 ;
 - Session de rattrapage : 19/06 au 30/06/2023 ;
- Publication des résultats :
 - Semestre 1 : 23/02/2023 ;
 - Semestre 2 : 01/06/2023 ;
 - Session de rattrapage : 13/07/2023.

Le calendrier après approbation en CFVU sera publié sur le site web de l'université.

Il est proposé un décalage des jurys et de la publication du semestre 1 pour laisser un temps de correction supplémentaire. Elle rappelle que la tenue des jurys de premier semestre est facultative.

La fin des examens de session 2 est maintenue au 30 juin pour respecter les bornes de l'année universitaire, demande récurrente des étudiants.

M. Valat prévient que le début des examens de session 2 étant fixé au 19 juin, le temps de préparation de la deuxième session est raccourci. Il est donc envisagé de débiter cette session par les oraux afin de laisser plus de temps à l'organisation des écrits. Il ne s'agit pas d'organiser une session d'une semaine et demi comme affiché mais de laisser une plus grande amplitude nécessaire à la bonne organisation de la session.

Il souligne que ce calendrier repose sur les choix de MECC élaborés par les collègues.

Mme Mellac signale que dans l'idéal, les samedis ne seront pas utilisés comme jours d'examens.

Mme Dirik pense qu'il est important de publier les résultats de session 1 assez tôt afin de permettre aux étudiants de connaître leur progression dans l'année.

Mme Miras répond qu'habituellement la publication des résultats est fixée autour du 15 février.

Mme Sion-Jenkis signale que pendant trois semaines les collègues devront cumuler correction de copies et enseignements du semestre 2.

Mme Laurent dit que ce calendrier ne permet plus la réorientation inter semestrielle des étudiants.

M. Valat répond que le dispositif de réorientation a lieu avant les vacances de Noël. Selon ses résultats au semestre 1, l'étudiant pouvant obtenir la validation de son semestre 1 ou de quelques UE.

Mme Mellac dit que les étudiants dépendant d'une formation en ECI peuvent rattraper les matières non obtenues au semestre 1.

Mme Lebraud ne se dit pas opposée à la mise en place d'un calendrier à deux fois 14 semaines mais souhaite alerter sur les points suivants :

- Il est important de ne pas déporter les épreuves écrites terminales en écrits UFR ;
- En l'absence de l'élaboration des MECC, elle émet des doutes face à la diminution du nombre d'épreuves terminales et la restriction du calendrier des écrits terminaux envisagé ;
- L'appui aux UFR pour l'organisation des épreuves de contrôle continu ne sera possible qu'à la condition de s'assurer que seules les épreuves à gros effectifs soient organisées par le bureau des examens, de la disponibilité des salles et d'établir un calendrier de contrôle continu dès le début du semestre ;

- Disposer d'un accès à l'outil de gestion Apogée pour l'envoi des convocations officielles pour les étudiants dispensés, pour permettre le placement des étudiants dans les salles d'examens et éditer les listes d'émargement ;
- Enfin, elle s'interroge sur l'encadrement des épreuves organisées par le bureau des examens et notamment la prise en charge des appels d'examens et les surveillances d'épreuves.

Pour toutes les raisons invoquées, elle signale son souhait de s'abstenir sur les votes concernant le calendrier et la lettre de cadrage MECC.

Mme Mellac tient à rassurer Mme Lebraud en lui indiquant qu'il est prévu une période de dialogue avec les formations en mai/juin pour d'éventuelles modifications des MECC si besoin afin de garantir le bon déroulement de la session d'examen.

L'idée de ne pas déporter les écrits terminaux en écrits UFR est l'un des éléments forts portés dans la lettre de cadrage MECC.

Le travail de diminution du nombre d'UE mis en place dans le cadre de la nouvelle offre de formation, le passage à distance des évaluations pour les parcours en FAD et l'optimisation des épreuves pour les étudiants en régime spécial entraînera mécaniquement une diminution du nombre d'épreuves terminales.

Elle signale enfin, qu'un cadrage formalisant l'organisation des épreuves de contrôle continu par le bureau des examens est prévu ultérieurement. Il sera également possible de prévoir un assouplissement du formalisme lié à la nature de ces épreuves (placement, appels d'examen, ...).

M. Valat rappelle que les dispensés ne peuvent pas être convoqués sur des épreuves de contrôle continu.

Pour la gestion de ces épreuves, il pourrait être envisagé de créer dans Apogée un calendrier spécifique ou encore créer un évènement Hyperplanning pour informer les étudiants des dates des épreuves.

Il souligne que l'allongement du calendrier laisse également espérer une plus grande disponibilité des salles. Il rappelle enfin que la lettre de cadrage prévoit que la sollicitation du bureau des examens intervienne durant les trois premières semaines du semestre.

Mme Ong Van Cung pense qu'il faut définir ce que l'on entend par épreuves à gros effectifs.

Mme Mellac dit qu'il s'agit d'un des éléments de discussion. Nous avons deux formations à très gros effectifs (anglais et histoire), les formations suivantes ayant des effectifs autour de 150-200 étudiants. Nous pouvons donc fixer cette limite autour de 150 étudiants.

Mme Sion-Jenkis souligne que les inquiétudes exprimées par Mme Lebraud sont largement partagées par les collègues. Elle dit pouvoir voter favorablement à ce projet de calendrier et les lettres de cadrage à condition que la CFVU soit informée des différentes discussions menées avec les UFR sur la réduction du nombre d'épreuves, l'organisation du contrôle continu et le cahier des charges pour l'organisation des épreuves par le bureau des examens.

Mme Mellac pense que la discussion sur le cadrage de l'organisation de certaines épreuves de contrôle continu par le bureau des examens pourrait être travaillé en bureau de la CFVU élargit aux UFR et au service des examens.

Elle entend la demande formulée par Mme Sion-Jenkis et indique qu'un retour de ces différentes discussions sera fait en CFVU.

M. Valat rappelle que les garanties doivent être collectivement partagées. Le nombre d'épreuves ne pourra être garanti si les équipes travaillent dans les calendriers fixés et compte donc sur les membres de la CFVU pour informer les collègues de la nécessité de respecter les délais.

Mme Mellac signale qu'il est prévu une simplification des fichiers de MECC. La simplification de la durée des épreuves (1h, 2h, 3h, 4h) permettra quant à elle une meilleure mutualisation des épreuves.

M. Valat signale que le calendrier et les lettres de cadrage seront envoyées aux équipes avant la fin de la semaine pour qu'elles débutent dès à présent le travail. Au besoin, un accompagnement des équipes sera mis en place pour une plus grande cohérence des MECC au regard des dispositions fixées.

Mme Tausin demande si un décalage CM-TD est toujours prévu.

Mme Mellac signale qu'une préconisation est formulée dans la lettre de cadrage « Organisation des enseignements » visant à alléger les enseignements de la 1^{ère} semaine de cours du semestre 1 pour les L1, notamment en décalant le démarrage des TD, en libérant tout ou partie de la première semaine mais aussi les enseignements de la 1^{ère} semaine du semestre 2 en L1 pour favoriser l'intégration des nouveaux étudiants.

Mme Lebraud dit ne pas avoir vu dans la lettre de cadrage, la mention portant sur le passage d'épreuves orales pour les épreuves à petit effectif. Elle signale que parmi les épreuves de seconde session, 86 épreuves ont un effectif de moins de 20 étudiants et 54 de moins de 10 étudiants.

Concernant les fichiers des MECC, il est indiqué que la mention « CC » est suffisante pour les épreuves de contrôle continu. Si le bureau des examens organise ces épreuves, des informations concernant la nature et la durée de l'épreuve seront nécessaires.

M. Valat rappelle que le règlement des études prévoit que les enseignants déterminent et communiquent aux étudiants les modalités des épreuves de contrôle continu en début de semestre.

Mme Miras dit qu'il est prévu une fiche de dialogue avec les UFR afin d'obtenir les informations nécessaires pour permettre l'organisation des épreuves par le bureau des examens.

M. Le Bourdonnec demande s'il sera toujours possible pour les filières professionnelles de prévoir des cours pendant les semaines d'interruption des cours d'automne et d'hiver.

Mme Mellac répond que le calendrier général des formations mentionnant les périodes d'ouverture/fermeture et d'interruption des cours sera publié sur le site institutionnel après son vote par le Conseil d'Administration. Elle propose de remplacer le terme de vacances par interruption des cours sur ce document pour le clarifier.

M. Valat ajoute qu'il est important de déterminer les périodes de cours notamment afin d'harmoniser nos formations mutualisées avec les établissements bordelais partenaires.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	29
Suffrages exprimés :	24
Pour :	24

➡ La CFVU approuve le calendrier universitaire général 2022-2023.

Mme Mellac présente le calendrier de l'évaluation continue intégrale (ECI) (Cf. Annexe 2).

La rentrée universitaire s'effectuera le 5 septembre 2022 et l'année universitaire s'achèvera le 30 septembre 2023.

- Pré-rentrée du 05 au 09 septembre 2022 ;
- Semestre 1 : 15 semaines d'enseignement, du 12/09/2022 au 13/01/2023 ;
- Semestre 2 : 17 semaines d'enseignements, du 16/01 au 26/05/2023 ;
- Périodes de suspension des enseignements (sauf pour les formations professionnelles) :
 - Automne : du 29/10 au soir au 06/11/2022 ;
 - Noël : du 17/12 au soir au 02/01/2023 inclus ;
 - Hiver : 11/02 au soir au 19/02/2023 ;
 - Printemps : 15/04 au soir au 23/04/2023 ;
- Publication des résultats : 29/06/2023

Elle rappelle que l'intégralité des épreuves du calendrier de l'ECI ont lieu pendant les semaines d'enseignement.

M. Le Bourdonnec s'interroge sur la date limite de jurys pour les masters.

Mme Mellac répond que cette date ne concerne que les jurys de licence.

M. Arcelin rappelle que pour les licences professionnelles et les masters, les étudiants bénéficient d'une autorisation de soutenance de mémoire jusqu'au 30 septembre. Toutefois pour les étudiants souhaitant s'inscrire en doctorat, il est impératif que les jurys se réunissent avant le 15 juin.

M. Valat propose d'indiquer que pour ces formations les dates de jurys dépendent des dates de soutenance du mémoire.

M. Arcelin signale que le calendrier est déterminé au moment de la désignation des membres du jury.

Mme Mellac prévient qu'un mail a été adressé aux porteurs de mention de master pour rappeler que les soutenances de mémoire peuvent avoir lieu jusqu'au 30 septembre. Pour toute soutenance au-delà de cette date, une demande de dérogation devra être adressée à la VP CFVU.

Elle propose de passer au vote du calendrier de l'évaluation continue intégrale.

Résultat du vote :

Votants :	29
Suffrages exprimés :	28
Pour :	28

👉 La CFVU approuve le calendrier universitaire de l'évaluation continue intégrale 2022-2023.

V/ LETTRE DE CADRAGE "ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS" NOF 2022-2027

Mme Mellac rappelle que suite aux propositions faites lors de la dernière CFVU, des réunions d'information et de discussion ont été organisées dans chacune des UFR et ont permis la mise en place de débats. Une réunion a également été organisée par Mme Durrans avec les enseignants du CLBM pour discuter des propositions de modification des horaires des cours du soir.

Elle remercie toutes les personnes qui ont participé à ces réunions et au bureau de la CFVU permettant la mise en place de la nouvelle version des lettres de cadrage présenté aujourd'hui.

Les principales transformations à l'issue de ces réflexions portent sur :

- L'abandon de la mise en place des cours du soir de 18h30 à 20h30 face à l'opposition ferme au décalage des cours de 30 min ;
- La suppression de la disposition visant à ce qu'un enseignant qui est autorisé à effectuer son service sur deux jours ne puisse pas exclure à la fois le lundi et le vendredi.

Éléments de mise en œuvre de la nouvelle offre de formation en 2022-2023 :

Penser les emplois du temps pour les étudiants

- ✓ **Prévoir de façon systématique et a minima une heure de pause méridienne pour chaque étudiant ;**
- ✓ **Laisser sortir les étudiants plusieurs minutes avant la fin du cours pour permettre les changements de salles (5 min pour 1h de cours ou lorsqu'il y a moins de 40 étudiants, 10 min au delà) ;**
- ✓ Eviter les emplois du temps journaliers morcelés pour les étudiants d'une même cohorte en privilégiant notamment la construction d'emplois du temps par blocs (matin ou après-midi) pour faciliter l'activité rémunérée pour les étudiants et/ou alléger la pression sur la restauration ;
- ✓ Favoriser les emplois du temps hebdomadaires fixes afin de permettre aux étudiants de concilier emploi et études ;
- ✓ Alléger les enseignements de la 1^{ère} semaine de cours du semestre 1 pour les L1, notamment en décalant le démarrage des TD (en prolongement de la semaine de pré-rentree), en libérant tout ou partie de la première semaine ;
- ✓ Alléger les enseignements de la 1^{ère} semaine du semestre 2 en L1 pour favoriser l'intégration des nouveaux étudiants.

Modifier le rythme des semestres

- ✓ Pour tous
 - **Allonger la durée des périodes ouvertes aux enseignements à 14 semaines (sans allonger les semestres ni augmenter le nombre des séances de CM ou TD) ;**
 - **Réduire le temps consacré aux sessions d'examen (cf. lettre de cadrage MECC) ;**
 - **Conserver les bornes de l'année fixées entre le 1^{er} septembre et le 30 juin (enseignements et évaluations, hors soutenances de Masters) ;**
 - **Conserver la semaine de pré-rentree dans les bornes de l'année et avant le début des enseignements.**
- ✓ Pour les équipes de formation qui le souhaitent :
 - baliser/planifier une semaine chaque semestre pour faire autre chose (recherche, vie étudiante, culture, ouverture sur et à la société...) ou pour enseigner autrement.

Optimiser l'utilisation des plages horaires journalières et hebdomadaires pour pouvoir placer tous les cours et toutes les activités

- ✓ Prévoir les pauses méridiennes à des moments différents selon les formations, entre 11h30 et 14h30 ;
- ✓ Maintien des cours du soir (CLBM) de 18h00 à 20h00.
- ✓ Etablir les emplois du temps (à l'échelon des départements ou des UFR) en utilisant toutes les plages horaires disponibles : lundi, mardi et jeudi 8h30-18h ; mercredi et vendredi 8h30 – 20h ;
- ✓ Construire les emplois du temps à partir d'une maille pédagogique d'une heure et des multiples entier de 1 afin d'éviter les trous dans l'occupation des salles. Les cours autorisés d'1h30 devront se construire par blocs de 3h ;
- ✓ Cours du soir (CLBM) : sanctuariser 3 jours uniquement (lundi, mardi, jeudi) afin d'y placer les cours qui sont associés aux UE Langue ; les 2 autres jours, les créneaux de 18h à 20h sont ouverts tant à des cours du soir (hors UE langue) qu'à d'autres cours ou TD s'il n'y a pas d'autre solution ;
- ✓ Pour la majorité des formations, offrir l'UE Langue pour non spécialistes uniquement dans les 8 langues proposant une certification CLES sur l'ensemble des niveaux (anglais, allemand, espagnol, portugais, russe, italien, grec moderne et arabe). Les exceptions seront décidées en conseil d'UFR, en accord avec le CLBM ;

Une UE « Découverte » dans un format au choix sur un créneau dédié (cf lettre de cadrage spécifique)

- ✓ Organiser, au choix des départements, les enseignements des UE « Découverte » en présentiel, hybride ou à distance;
- ✓ Placer l'enseignement des UE « Découverte » en présentiel sur un créneau dédié (de 13h30 à 15h30 le vendredi) ;
- ✓ Les cours à distance seront fournis aux étudiants progressivement, chaque semaine, au début du même créneau (de 13h30 à 15h30 le vendredi) puis laissés à leur disposition jusqu'à la fin du semestre.

Mme Dirik demande s'il est possible de prévoir que les cours en mode synchrone enregistré soient disponibles tout le semestre afin de permettre aux étudiants absents de le rattraper.

Mme Mellac signale qu'il a été demandé de pouvoir proposer les cours de l'UE découverte en asynchrone de manière à libérer le créneau dédié. Cette disposition ne permet pas de libérer ce créneau puisque les étudiants d'une même cohorte pourront suivre cette UE à distance ou en présentiel (hors Agen pour lesquels cette UE sera forcément proposée à distance).

Elle souhaite qu'une formalisation pour les cours dispensés en mode asynchrone soit envisagé ; Rappelant qu'actuellement, les enseignants doivent être disponible pendant le cours pour répondre aux questions des étudiants.

Mme Sion-Jenkis dit que proposer cette UE en synchrone pose problème pour les enseignants souhaitant se répartir les séances.

Si l'étudiant souhaite suivre le cours organisé en mode synchrone depuis l'université, il faudra prévoir une salle et une connexion Zoom.

D'expérience, l'interaction dans un cours Zoom synchrone ou asynchrone est minime et ne voit donc pas de plus-value à la proposer en synchrone. Elle souhaite donc que l'on puisse proposer indifféremment le cours en synchrone ou asynchrone.

Mme Mellac dit que la solution idéale est de prévoir un mode hybride avec des cours à distance et des cours en présentiel sous la forme de forum de discussion avec les étudiants.

Si l'on propose cette UE en asynchrone, il faudra travailler un cadrage strict afin d'éviter les dérives liées à la réutilisation d'un même contenu de cours au fil des ans.

Mme Laurent souligne que certains collègues refont le même cours année après année qu'ils soient en présentiel ou en distanciel et que ce ne sont pas des lettres de cadrage qui permettront pas changer l'investissement professionnel de chacun.

Sanctuariser le créneau de 13h30 à 15h30 le vendredi pose un problème organisationnel pour le service logistique du département d'anglais. Les collègues craignant que les étudiants ayant un cours en distanciel ne viennent pas pour le cours prévu à 15h30 en présentiel.

Mme Mellac dit être conscience de la tension pesant sur les emplois du temps en anglais en raison des effectifs de cette formation.

Elle rappelle l'obligation réglementaire visant à proposer des UE d'ouverture aux étudiants de licence soulignant que cette UE apporte moins de contrainte que l'instauration de mineures. Il a notamment été proposé de ne placer cette UE qu'au second semestre pour les L1 afin d'alléger les contraintes pesant sur certaines formations.

Un travail sur les possibilités de financement de l'UE découverte sera mené afin d'aider à sa mise en place. Elle souhaite que les cours proposés aient une temporalité et soient mis à disposition des étudiants au moment de la séance et restent disponibles pendant l'ensemble du semestre.

Elle propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	29
Suffrages exprimés :	28
Pour :	28

➡ **La CFVU approuve la lettre de cadrage « Organisation des enseignements » NOF 2022-2026.**

VI/ LETTRE DE CADRAGE MECC 2022-2023

Mme Mellac informe les membres des modifications proposées dans la lettre de cadrage MECC 2022-2023 :

Décisions

- ✓ Évaluer tous les parcours de master en session unique ;
- ✓ Évaluer en contrôle continu exclusif* les UE et ECUE à petits effectifs en licence (totalité des inscrits ≤ 40) ;
- ✓ Organiser à distance les évaluations écrites et orales des parcours FAD en licence (l'année de diplomation, l'équipe de formation peut proposer des évaluations en présentiel);
- ✓ Définir conjointement les modalités d'évaluation des UE mutualisées entre formations. A défaut, la formation qui propose l'UE décide de sa modalité d'évaluation (sauf UE découverte).

Pendant les sessions d'examen :

- ✓ Prioriser les épreuves portant sur les UE disciplinaires ou transversales à gros effectifs ;
- ✓ Optimiser les épreuves de contrôle terminal des étudiants en régime dispensé (hors FAD).
Deux cas de figure :
 - Évaluations terminales communes avec le régime général ;
 - Évaluations spécifiques au régime dispensé : évaluations écrites courtes (formats de 1h ou 2h uniquement) ou évaluations orales.
- ✓ Organiser les épreuves terminales (hors labos) selon les formats suivants : 30 minutes (QCM seulement), 1h, 2h, 3h ou 4h ;
- ✓ Prévoir 3 épreuves longues (3 ou 4h) maximum lors d'une même session d'examen pour les étudiants d'une même cohorte. Cette décision est liée à l'organisation des temps majorés (tiers-temps, mi-temps, pause d'une journée entre deux évaluations par ex).

En contrôle continu :

- ✓ Inclure les temps majorés au créneau disponible - sauf organisation spécifique mise en place dans les UFR (*ex : sur un créneau de 2 heures, organiser l'examen sur 2h pour les étudiants bénéficiant du tiers temps et sur 1h30 pour tous les autres étudiants*) ;
- ✓ Organiser une concertation au sein des équipes pédagogiques afin d'élaborer les modalités d'évaluation spécifiques au CC et éviter toute concentration des épreuves la même semaine pour une même cohorte ;
- ✓ Afficher dès le début du semestre, pour chaque UE et ECUE, les modalités d'évaluation du CC (préférentiellement sur e.campus ou sur le guide étudiant de la formation).

*En licence, il faut bien distinguer le CC exclusif (100% CC) qui comprend une session de rattrapage, de l'Évaluation Continue Intégrale (ECI).

Préconisations

- ✓ Passer en ECI les formations à petits effectifs, particulièrement les masters (totalité des inscrits ≤ 40 en licence, ≤ 30 en master), hors MEEF ;
- ✓ En session terminale, mutualiser les épreuves entre ECUE et entre UE. Cette mutualisation trouve tout son sens en session 2 (rattrapage), lorsqu'il y a continuité pédagogique entre des UE du 1^{er} et du 2^{ème} semestre ;
- ✓ Mettre à profit les 14 semaines pour étaler et diversifier les évaluations et exercices (QCM, devoirs maisons, dissertations, oraux etc.), en présentiel ou à distance ;
- ✓ Adapter les évaluations pour rendre possible, lorsque cela est nécessaire, le départ avant la fin du semestre des étudiants Erasmus et en échanges internationaux ;
- ✓ Les éventuelles épreuves de contrôle continu qui nécessiteraient l'appui du bureau des examens doivent être signalées au plus tard trois semaines après le début des enseignements. Un cahier des charges définissant les types d'épreuves qui pourront bénéficier de cet appui et les modalités précises de cet appui sera défini ultérieurement.

Une information concernant la mise à disposition des lettres de cadrage sur l'ENTP sera adressée à l'ensemble de la communauté dans les jours à venir.

Mme Ong Van Cung souligne l'importance d'organiser les épreuves de contrôle continu de manière concertée aux sein des équipes pédagogiques.

M. Weidmann dit que la réunion de concertation au sein de l'UFR Humanités a bien mis en exergue la détresse étudiante face au manque de communication entre les étudiants et la formation. Il est important de réaffirmer que les conseils de perfectionnement restent le lieu de discussion privilégié pour aborder cette question.

Mme Rahou signale qu'un groupe de travail sur l'organisation des examens pour les étudiants en situation de handicap est en cours de constitution.

M. Dagneau souligne le problème de la valeur accordée au règlement des études et souhaite que l'on porte une réflexion sur la méconnaissance des textes de la part de certains intervenants (ATER, chargés de cours, ...) afin que les étudiants disposent d'un moyen pour signaler les problèmes rencontrés auprès des jurys.

Mme Mellac signale que les prochaines séances du bureau de la CFVU seront consacrées au règlement des études. Un travail de communication autour de ce règlement devra également être mené.

M. Valat signale que le travail sur le règlement des études devra être rapidement mené au sein du bureau de la CFVU pour une présentation à la CFVU du mois de juin. Un focus sera fait sur le contrôle continu afin de faire baisser les tensions qui règnent autour de cette question. Il signale que des demandes de modification notamment pour les formations de MEEF sont déjà remontées.

Mme Sion-Jenkis pense qu'il est important d'indiquer dans la lettre de cadrage qu'un accompagnement dans la phase d'élaboration des MECC est envisagé.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	29
Suffrages exprimés :	25
Pour :	25

➡ ***La CFVU approuve la lettre de cadrage « Modalités d'évaluation des connaissances et compétences » 2022-2023.***

VII/ UE DÉCOUVERTE 2022-2023

Mme Mellac présente la lettre de cadrage de l'UE Découverte.

L'établissement a choisi de proposer aux étudiants de licence dans le cadre de son offre de formation 2022-2026 un choix d'UE découvertes. Ces enseignements portent 3 ECTS et sont dispensés au sein des formations au cours des semestres 2 et 3. Leur VHE est de 16h, enseignement dispensé au format CM (= 24HETD)

Chaque parcours de licence intègre 2 UE Découverte à l'exception des parcours des licence LEA, culture humaniste et scientifique, Babel-lettres, philosophie-anglais, philosophie-santé.

L'évaluation est réalisée en contrôle continu, la 2^{ème} chance devant impérativement être mise en œuvre avant la fin du semestre pour assurer sa compatibilité avec les formations en évaluation continue intégrale.

Nb : une UE découverte proposée par un département est exclue du choix des parcours de formation attachés à ce département. Ex : les UE découverte en histoire ne sont pas proposés en licence d'histoire. Les étudiants inscrits sur un parcours FAD (lettres et histoire) sont inscrits automatiquement à l'unique UE découverte proposée du parcours concerné.

Les intitulés et modalités d'enseignement sont indiqués à titre purement informatif et peuvent faire l'objet de modification.

Les capacités d'accueils sont fixées en corrélation avec les effectifs de L1.

<i>Intitulés (modifications en cours)</i>	<i>Semestre</i>	<i>Capacité d'accueil de l'UE</i>	<i>Modalité d'enseignement A titre informatif</i>	<i>Commentaire</i>
<i>Arts 1</i>	2	230	<i>Présentiel</i>	
<i>Histoire 1</i>	2	400	<i>A distance</i>	<i>FAD lettres classiques (30)</i>
<i>Histoire 2</i>	2	400	<i>A distance</i>	<i>FAD lettres modernes (70)</i>
<i>Histoire de l'art 1</i>	2	280	<i>Présentiel</i>	
	2	230	<i>A distance</i>	<i>UE proposée pour étudiants LLCER AGEN (80 étu) et FAD histoire (80)</i>
<i>Lettres 1</i>				
<i>Lettres 2</i>	2	130	<i>Présentiel</i>	<i>Modalité à confirmer</i>
<i>Analyses philosophiques du présent</i>	2	230	<i>Présentiel</i>	
<i>Grandes villes monde anglophone</i>	2	500	<i>Présentiel</i>	<i>Modalité à confirmer</i>
<i>Culture Amérique Latine</i>	2	230	<i>Présentiel</i>	<i>Modalité à confirmer</i>
<i>Berlin 1</i>	2	120	<i>Présentiel</i>	<i>Modalité à confirmer</i>
<i>Découvrir la Yougoslavie à travers le cinéma</i>	2	80	<i>Présentiel</i>	<i>Modalité à confirmer</i>
<i>Aspects du monde lusophone contemporain 1</i>	2	80	<i>Présentiel</i>	<i>Modalité à confirmer</i>
<i>Histoire et civilisation arabe</i>	2	100	<i>Présentiel</i>	<i>Modalité à confirmer</i>
<i>Japons pluriels 1</i>	2	80	<i>Présentiel</i>	<i>Modalité à confirmer</i>
<i>Peintres et arts contemporains italiens</i>	2	70	<i>Présentiel</i>	<i>Modalité à confirmer</i>
<i>Chinois S2</i>	2	80	<i>Présentiel</i>	<i>Modalité à confirmer</i>
<i>SDL S2</i>	2	120	<i>Présentiel</i>	<i>Modalité à confirmer</i>
<i>Regards géographiques sur le monde et son actualité 1</i>	2	200	<i>Présentiel</i>	
<i>Initiation sciences de l'information et communication 1</i>	2	200	<i>Présentiel</i>	<i>Modalité à confirmer</i>
<i>Arts 2</i>	3	80	<i>Présentiel</i>	
<i>Arts 3</i>	3	75	<i>Présentiel</i>	
<i>Histoire 3</i>	3	250	<i>A distance</i>	<i>FAD lettres (40)</i>
<i>Histoire 4</i>	3	250	<i>A distance</i>	
<i>Histoire de l'art 2</i>	3	150	<i>Présentiel</i>	
	3	150	<i>A distance</i>	<i>UE proposée pour étudiants LLCER AGEN (80 étu) et FAD histoire (30)</i>
<i>Lettres 3</i>				
<i>Lire et écrire la philosophie</i>	3	150	<i>Présentiel</i>	
<i>Découverte de la langue anglaise</i>	3	350	<i>Présentiel</i>	<i>Modalité à confirmer</i>
<i>Culture Espagne</i>	3	150	<i>Présentiel</i>	<i>Modalité à confirmer</i>
<i>Berlin 2</i>	3	75	<i>Présentiel</i>	<i>Modalité à confirmer</i>
<i>Introduction à la civilisation russe</i>	3	70	<i>Présentiel</i>	<i>Modalité à confirmer</i>
<i>Aspects monde luso cont 2</i>	3	70	<i>Présentiel</i>	<i>Modalité à confirmer</i>
<i>Art et culture arabe</i>	3	70	<i>Présentiel</i>	<i>Modalité à confirmer</i>
<i>Japons pluriels 2</i>	3	70	<i>Présentiel</i>	<i>Modalité à confirmer</i>
<i>Cinéma italien</i>	3	70	<i>Présentiel</i>	<i>Modalité à confirmer</i>
<i>Chinois S3</i>	3	70	<i>Présentiel</i>	<i>Modalité à confirmer</i>
<i>SDL S3</i>	3	80	<i>Présentiel</i>	<i>Modalité à confirmer</i>
<i>Regards géographiques sur le monde et son actualité 2</i>	3	150	<i>Présentiel</i>	

<i>Intitulés (modifications en cours)</i>	<i>Semestre</i>	<i>Capacité d'accueil de l'UE</i>	<i>Modalité d'enseignement A titre informatif</i>	<i>Commentaire</i>
<i>Initiation sciences de l'information et communication 2</i>	<i>3</i>	<i>150</i>	<i>Présentiel</i>	<i>Modalité à confirmer</i>

M. Valat dit que les capacités ont été fixées afin de couvrir l'effectif total des étudiants de L1, permettant à chaque étudiant de bénéficier d'une place dans une UE découverte lors de son inscription pédagogique par le web.

M. Barros demande pourquoi restreindre le choix de l'UE découverte aux étudiants inscrits en FAD alors que plusieurs formations la proposent à distance.

Mme Mellac dit que cela permet d'ouvrir l'UE découverte prévue pour les FAD aux autres étudiants et de respecter les capacités d'accueil envisagées.

Mme Rahou précise que nous devons garantir aux étudiants inscrits dans un parcours FAD que tous leurs enseignements sont organisés à distance. Il n'est pas possible de réserver des places aux étudiants de FAD, leur inscription s'effectuant au fil de l'eau dans le même temps que les autres étudiants.

M. Barros demande quel est le risque à surbooker les capacités d'accueil d'une UE à distance.

Mme Mellac répond qu'il faut prendre en compte les modalités d'évaluation.

M. Katuszewski comprend les difficultés de mise en place de cette UE cette année mais regrette que l'on ne propose pas d'UE découverte en dehors des formations.

Mme Mellac évoque les tensions liées au calendrier qui ont empêchées leur mise en place mais garantit que cette possibilité pourra être offerte à partir de l'année prochaine.

Mme Laurent se dit étonnée que l'UE découverte Grandes villes du monde anglophone soit proposée en présentiel et ne comprend pas pourquoi la capacité d'accueil à cette UE est de 500.

Mme Mellac signale qu'il faut autant de places que d'étudiants inscrits en L1. Les étudiants inscrits en anglais se répartiront dans l'ensemble des autres UE proposées. Une fois les modalités d'enseignement et d'évaluation envisagées, une répartition différente des effectifs pourra se mettre en place. Elle pense qu'un travail est à mener sur les intitulés proposés pour les rendre plus attractifs. Elle rappelle également que l'UE découverte ne devra pas avoir de logique chronologique entre L1 et L2 afin de permettre aux étudiants de suivre l'UE de leur choix indépendamment entre les deux années.

Mme Sion-Jenkis demande si les intitulés devront être similaires pendant tout le quinquennal.

Mme Mellac répond que le titre indiqué sur la maquette devant rester similaire, il doit rester général afin de permettre une modification de contenu en cours de quinquennal.

M. Katuszewski signale que le département des arts prévoit que cette UE soit prise en charge selon les années par les sections cinéma et théâtre.

M. Valat précise que cette délibération ne porte que sur l'année universitaire 2022-2023 et ce afin de nous permettre de faire évoluer cette UE et réajuster les capacités d'accueil après une année de fonctionnement.

Mme Laurent souligne les difficultés d'organisation d'une épreuve de contrôle continu avec 500 étudiants.

Mme Mellac rappelle que pour assurer sa compatibilité avec les formations en évaluation continue intégrale, l'évaluation doit obligatoirement être en contrôle continu. L'objectif de cette UE n'a pas de visée évaluative mais doit permettre aux étudiants de découvrir une discipline en dehors de leur champ de formation.

Elle propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	29
Suffrages exprimés :	29
Pour :	29

➤ **La CFVU approuve les UE « Découverte » inscrites dans l'offre de formation 2022-2023.**

VIII/ MOTION UKRAINE

Mme Mellac présente la motion envoyée à l'ensemble des membres de la CFVU par le collectif Poing Levé pour l'accueil inconditionnel de tous les réfugiés.

Certains éléments présents dans cette lettre n'étant pas du ressort de ce conseil, une autre version est proposée au vote de la CFVU.

Mme Bernus souligne la démarche menée par les étudiants issus de ce collectif pour porter cette discussion au sein de la CFVU de l'université.

La préfète ayant annoncé l'arrivée de 11 000 réfugiés ukrainiens sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine, il semble primordial de discuter des dispositions mises en place pour les accueillir.

Dans le contexte actuel de forte démagogie, il semble d'autant plus important de rappeler que l'accueil doit concerner tous les étudiants fuyant la guerre en Ukraine, les réfugiés russes mais aussi les étudiants qui fuient les guerres notamment des pays d'Afriques et du Moyen-Orient.

Au-delà de proclamer un accueil inconditionnel des étudiants réfugiés, il semble nécessaire de lier cette question à leur régularisation, à l'augmentation des budgets alloués à l'enseignement supérieur et à l'abrogation de la politique Bienvenue en France qui vise à sélectionner les étudiants étrangers.

Pour la bonne concrétisation de cette proposition, il est proposé de créer une commission où organisations syndicales et étudiantes prendront connaissance de l'avancée de l'accueil de ces étudiants.

Mme Mellac pense qu'il est important de rappeler le principe général qui vise à l'accueil des étudiants fuyant la guerre en Ukraine et les réfugiés d'autres pays.

En revanche, il est important de formuler des demandes émanant du niveau de compétences de la CFVU auprès de notre ministère de tutelle.

M. Dagneau apporte largement son soutien aux idées portées dans cette motion. Sur la commission de suivi des inscriptions des étudiants réfugiés, il propose qu'un point régulier soit fait devant la CFVU par le DEFLE.

Mme Mellac propose qu'une présentation des dispositifs mis en place pour l'accueil des étudiants fuyant l'Ukraine soit faite lors de la prochaine CFVU.

Elle souligne que des éléments à l'attention des étudiants fuyant la guerre en Ukraine sont désormais disponibles sur le site institutionnel.

M. Dagneau pense qu'il est important que la motion conserve la notion d'accueil des étudiants russes et des étudiants réfugiés issus d'autres pays en guerre.

Mme Mellac rappelle que les étudiants réfugiés dans un pays tiers ne peuvent pas bénéficier du statut de réfugié en France

Mme Bernus dit que la motion doit afficher la position que notre université veut porter sur le sujet. L'objectif premier de la motion portée par Poing levé est le rejet de la mesure progressiste actuellement menée contre l'ensemble des réfugiés.

Sur la création d'une commission, il semble essentiel d'avoir un regard sur les actions menées dans ce contexte où un flou demeure.

Mme Bouchiba-Fochesato pense également qu'il est important de mentionner toutes les guerres.

Mme Mellac pense qu'il faut rester efficace si l'on veut pouvoir peser sur les mesures de protection temporaire pour tous les étudiants présents en Ukraine pour leurs études.

La motion suivante est proposée au vote :

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne demande au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de nous donner les moyens d'accueillir tous les étudiants et toutes les étudiantes qui fuient la guerre en Ukraine et qui demandent à intégrer l'université dans les disciplines que nous portons, quelle que soit leur nationalité. L'Université fera ce qui est en son pouvoir pour accueillir au mieux les étudiants et les étudiantes de nationalité ukrainienne, mais également toutes celles et ceux d'autres nationalités qui avaient choisi de faire leurs études en Ukraine. Elle demande que tous ces étudiants et étudiantes puissent bénéficier des mesures de protection temporaire. Au-delà des cas des étudiantes et étudiants affectés par la guerre en Ukraine, l'université continuera à accueillir l'ensemble des étudiantes et étudiants russes et demande à ce que des dispositifs soient mis en place de façon à pouvoir inscrire l'ensemble des étudiantes et étudiants réfugié.e.s, quelle que soit leur nationalité.

Résultat du vote :

Votants :	29
Suffrages exprimés :	29
Pour :	29

➡ La CFVU approuve la motion relative aux moyens d'accueil de tous les réfugiés qui fuient la guerre en Ukraine.

IX/ CALENDRIER PARTICULIERS 2022-2023

Mme Mellac présente le calendrier 2022-2023 du DAEU (Cf. Annexe 3).

En l'absence de remarques, elle propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	29
Suffrages exprimés :	29
Pour :	29

➡ La CFVU approuve le calendrier 2022-2023 du DAEU.

Mme Mellac présente le calendrier 2022-2023 du DEFLE (Cf. Annexe 4).

En l'absence de remarques, elle propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	29
Suffrages exprimés :	29
Pour :	29

👉 **La CFVU approuve le calendrier 2022-2023 du DEFLE.**

Mme Mellac présente le calendrier des certifications CLES-CLUB Montagne 2022-2023.

Session décembre 2022		
Vendredi 02 décembre 2022	et	Vendredi 09 décembre 2022
A partir de 8h00 CLES C1 Anglais CLES C1 Espagnol		9h00 CLES B1 Allemand CLES B1 Anglais CLES B1 Espagnol CLES B1 Italien CLES B1 Portugais
		13h00 CLES B2 Allemand CLES B2 Anglais CLES B2 Espagnol CLES B2 Italien CLES B2 Portugais

Session mai 2023			
Lundi 22 mai 2023	Mardi 23 mai 2023	Mercredi 24 mai 2023	Jeudi 25 mai 2023
9h00 CLES B1 Allemand CLES B1 Portugais* CLES B1 Polonais CLES B2 Arabe CLES B2 Italien CLES B2 Russe	9h00 CLES B1 Italien CLES B1 Russe CLES B2 Anglais* CLES B2 Portugais CLES B2 Grec Moderne	9h00 CLES B1 Arabe CLES B1 Grec Moderne CLES B2 Allemand CLES B2 Espagnol	A partir de 8h00 CLES C1 Allemand CLES C1 Anglais CLES C1 Espagnol CLES C1 Italien CLUB C1 Basque(Bayonne)
13h00 CLES 1 Anglais* CLUB B1 Catalan CLUB B1 Chinois CLUB B1 Tchèque CLUB B1 Serbe	13h00 CLES B1 Espagnol* CLUB B1 Occitan* CLUB B1 Roumain CLUB B1 Suédois CLUB B1 Turc CLUB B1 Japonais	13h00 CLUB B1 Basque* CLUB B1 Coréen CLUB B1 Serbo-croate CLUB B2 Occitan* CLUB B2 Turc	

*Sessions synchrones Agen, Bayonne, Pau

Jeudi 6 avril 2023
9h00 CLUB B2 Basque (Bayonne)

En l'absence de remarques, elle propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	29
Suffrages exprimés :	29
Pour :	29

➡ **La CFVU approuve le calendrier des certifications CLES-CLUB Montagne 2022-2023.**

Mme Mellac présente le calendrier 2022-2023 de L'École Doctorale.

Année universitaire 2022/2023		
1/2 ATER	Dépôt des dossiers de candidature	Du 31 janvier au 1er mars 2022
	Commission de sélection	15 mars 2022
	Publication des résultats	16 mars 2022
Contrats Doctoraux	Candidature (dossier Apoflux)	Du 9 mai au 9 juin 2022
	Date limite dépôt des dossiers	9 juin 2022 à 12h00
	Auditions des Candidats	4, 5 et 6 juillet 2022
	Publication des résultats	7 juillet 2022
	Inscription administrative Date limite acceptation du contrat	Du 11 au 20 juillet 2022 14 juillet 2022
1^{ère} année de doctorat	Admission (dossier Apoflux)	Du 22 août au 19 septembre 2022
	Dépôt des dossiers	Du 1 ^{er} au 30 septembre 2022
	Commission d'admission	Les 18 et 19 octobre 2022
	Publication des résultats	21 octobre 2022
	Inscription administrative	Du 24 octobre au 23 novembre 2022
Réinscriptions	Dérogation (doctorat + de 3 ans / D3)	Du 4 avril au 2 juin 2022
	Renouvellement d'inscription (D2 et D3)	Du 22 août au 27 octobre 2022
Comités de suivi de thèse	Tout au long de l'année en amont du dépôt des dossiers de dérogation ou de réinscription	
Cotutelles	Demande de cotutelle internationale	Dès l'inscription administrative
	Elaboration avenant à la cotutelle	Dès l'acceptation de la demande de dérogation
Codirections	Mise en place des contrats de codirection	Tout au long du cursus doctoral
Rentrée	Journée de rentrée de l'École Doctorale	9 novembre 2022
Docteurs	Cérémonie de remise des diplômes	28 septembre 2022 à partir de 16h30

En l'absence de remarques, elle propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	29
Suffrages exprimés :	29
Pour :	29

➡ **La CFVU approuve le calendrier 2022-2023 de l'Ecole Doctorale.**

X/ CALENDRIER DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES, CAMPAGNE 2022

Mme Miras présente le calendrier des inscriptions administratives 2022 (Cf. Annexe 5)
Elle signale que les inscriptions administratives débuteront dès le 1^{er} juillet, et ce afin de répondre à la demande d'inscription anticipée des étudiants de Master 1 prévue par la circulaire d'admission en master. Les étudiants ayant obtenu une réponse à leur demande d'admission au plus tard le 20 juin devront effectuer leur inscription administrative en ligne entre le 1^{er} et le 8 juillet.
L'objectif étant d'inscrire le plus tôt possible ces étudiants afin d'avoir une meilleure visibilité des places vacantes et proposer plus tôt des solutions aux étudiants n'ayant aucune place en master et ayant déposé un recours.
Une communication à l'attention des étudiants de L3 sera prochainement mise en place afin de les en informer.

Mme Mellac rappelle que la mise en place en 2023 d'une plateforme nationale de recrutement en master fixera un calendrier unique pour les admissions et les inscriptions.

M. Barros demande si les personnels seront présents pour inscrire les étudiants compte tenu des dates fixées par ce calendrier.

Mme Miras signale que le calendrier proposé s'adapte au calendrier de fermeture administrative de l'université.
Elle précise que la date butoir d'inscription prévoit une inscription engagée en ligne par l'étudiant. La finalisation de l'inscription impliquant un contrôle des pièces justificatives déposées pouvant prendre plusieurs jours.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	29
Suffrages exprimés :	29
Pour :	29

➡ **La CFVU donne un avis favorable au calendrier des inscriptions administratives, campagne 2022.**

XI/ OUVERTURE DU MASTER 1ERE ANNEE ETUDES SLAVES

Mme Mellac signale que suite à la situation géopolitique, le master Etudes slaves : monde est-européen est autorisé à ouvrir pour l'année universitaire 2022-2023.
Ce master qui a accentué sa dimension géopolitique pour la rentrée prochaine, accueille des étudiants provenant tant de LLCER que de LEA, ainsi que de toute autre filière après examen des dossiers.
Les spécialisations proposées (médiation et coopération, traduction, didactique des langues et e-learning) préparent les étudiants aux divers métiers dans le domaine de l'enseignement et de la recherche, mais également de la coopération internationale, de la traduction et de la communication au sein des entreprises et des organismes publics.
Le travail de refonte de la formation déjà engagé sera poursuivi.

Mme Miras précise que le recrutement s'effectue via Apoflux Bordeaux Montaigne entre le 4 avril et le 20 juillet et la capacité d'accueil est fixée à 25 places.

XII/ COMMISSION DE DOMICILIATION ET D'ATTRIBUTION DES LOCAUX ASSOCIATIFS

Mme Rochette présente les résultats de la Commission de Domiciliation et d'Attribution des Locaux Associatifs (CODALA).

4 nouvelles associations sont désormais domiciliées au sein de l'université Bordeaux Montaigne :

- Levent, association de Lettres modernes qui souhaitent favoriser la cohésion sociale au travers d'événements tel que des vide-greniers, dons alimentaires, podcasts, ... ;
- EsArcheo, association d'Archéologie qui vise à améliorer les conditions d'études des étudiants de la licence sciences archéologiques et qui organise des visites en lien avec d'autres associations et notamment Artothem ;
- Association Solidarité Continuité Alimentation Bordeaux (ASCAB) qui lutte contre la précarité étudiante au travers de distributions alimentaires (le vendredi de 13h à 15h à la MDE) ;
- Une baguette pas trop cuite, s'il vous plaît, association d'improvisation théâtrale qui souhaite faire découvrir le théâtre d'improvisation au travers d'ateliers organisés une à deux fois par semaine.

Demande d'attribution d'un local :

L'association Pop Up n'occupant plus le local partagé D106 avec l'association La Peña, l'association Av'hispa sollicite la commission pour occuper le local à sa place. Les différentes parties y sont favorables.

XIII/ SUBVENTIONS FSDIE

Mme Rochette présente les résultats de la commission FSDIE qui s'est réunie le 8 mars 2022. 16 projets associatifs et 2 projets individuels ont été présentés lors de cette commission. Le montant total des subventions demandées était de 42 766,15 € et le montant des subventions accordées par la commission s'élève à 24 772,98 €.

13 projets associatifs et les deux projets individuels ont reçu un avis favorable à leur demande de subvention :

- **Association Lettre Classique ALC**, revue étudiantes « Hermès »
Montant demandé : 435€/ Montant accordé : 435€
- **Association Solidarité Continuité Alimentaire Bordeaux ASCAB Montaigne**, distribution de produits de première nécessité aux étudiants
Montant demandé :10 000€ / Montant accordé :10 000€
- **ATESouhails IUT Bordeaux Montaigne**, projet éducatif au travers d'un voyage à Sabiñánigo
Montant demandé :1 820€ / Montant accordé :1 260€
- **Av'Hispa Montaigne**, représentation théâtrale : La Casa de Bernarda Alba
Montant demandé :800€ / Montant accordé :800€
- **Créations du Septième Art**, Plus Bas Que Terre pour un film sur le cyber harcèlement
Montant demandé : 4 000€/ Montant accordé : 4 000 €
- **English Club Bordeaux Montaigne**, voyage à Dublin
Montant demandé :1 920€ / Montant accordé :960€
- **BDE ISIC Rider Montaigne**, week-end Surf. Ce projet a été finalement annulé
- **Les Petits Courts-Bureau des Arts**, festival des Petits Courts 2022
Montant demandé :360€ / Montant accordé :360€
- **Culture Indisciplinée Montaigne**, festival « Plexus »
Montant demandé : 2 800€/ Montant accordé : 1 400 €
- **Prométhée Montaigne**, voyage en Pays Cathare
Montant demandé :1 235€ / Montant accordé :1 235€
- **RAIDWINE**, tour de France autour des régions viticoles

- Montant demandé :1 000€ / Montant accordé :1 000€
- **La Tribune Montesquieu**, journal étudiant
Montant demandé :500€ / Montant accordé :500€
- **U-Topos Montaigne IATU**, festival du court métrage
Montant demandé : 200€/ Montant accordé : 450€
- **Clémentine Vieira**, ISICPOURLESNULS livret des bons plans étudiants,
Montant demandé :68,50€ / Montant accordé :137,98€
- **Eloïne Vellaine**, Projet Flou : médiation artistique et création spectaculaire
Montant demandé :4 000€ / Montant accordé :1 500 €

Mme Rahou s'étonne que deux projets aient obtenu une subvention supérieure à celle demandée.

Mme Rochette répond que pour le projet de cours métrage porté par l'association U-Topos Montaigne IATU, la commission a proposé de donner une subvention supérieure à la demande en raison de l'absence de subvention de la région et du petit budget du projet.

Pour le projet individuel portée par trois étudiantes, la commission a souhaité accorder une subvention supérieure afin de financer la partie du projet reposant sur les fonds propres des étudiantes.

M. Dagneau rappelle que le financement FSDIE ne doit pas dépasser 50% du budget global. Il souligne la qualité du projet individuel porté par les étudiantes de licence Information et communication. Il leur a ainsi été proposé d'organiser un échange avec les services pour envisager un éventuel déploiement du guide produit notamment dans le cadre des journées de rentrée.

Il signale que les projets qui n'ont obtenu de subvention ne répondaient pas aux critères d'attributions fixés dans le cadre de l'aide aux projets FSDIE.

Il rappelle que les voyages sont subventionnés sous la forme d'un forfait par étudiant.

Mme Mellac pense qu'un travail doit être mené sur les projets de voyage regrettant que certaines associations proposent des voyages récréatifs dans lesquels la dimension collective et pédagogique est oubliée.

Mme Rochette souligne que dans le cadre des projets de voyage, les associations ont l'obligation d'être reçus par le coordinateur FSDIE avant de déposer leur dossier afin de valoriser les compétences dans la gestion de projet.

XIV/ PROPOSITIONS DE MODIFICATION DU REGLEMENT FSDIE AIDE AUX PROJETS

Mme Rochette signale qu'une nouvelle circulaire publiée le 23 mars 2022 vient réaffirmer le FSDIE comme un des leviers de nature à dynamiser l'action des établissements en faveur de l'engagement et des initiatives étudiantes.

Constats :

- Une composition de la commission à adapter à la nouvelle organisation administrative de la vie de campus (création de la DiVEC et du Service culture notamment)
- Un nombre de commissions insuffisant pour les associations étudiantes
- Des procédures de demandes de financement complexes (dates de dépôt variables chaque année, dossier non disponible en ligne)
- Absence d'une phase d'éligibilité des projets en amont de la commission
- Certains projets tutorés financés bien que non éligibles > nécessité de clarification
- Une méconnaissance des obligations et des dossiers de bilan peu nombreux
- Des délais d'attribution de subvention assez longs

Afin de modifier le règlement FSDIE aides aux projets, un groupe de travail s'est constitué autour des services administratifs (DiVEC, Service Culture) et de représentants des associations (3 associations représentées) pour réfléchir au fonctionnement des commissions (fréquence, composition, mode de dépôts et bilans) et les types de projets (les critères pris en compte et la place des projets pédagogiques).

Principales propositions :

Fonctionnement :

- Modifier la composition de la commission: Intégrer la Commission Vie étudiante et le Service Culture.
Intégrer un élu étudiant de la CR pour mieux communiquer sur le dispositif auprès des doctorants.
Permettre aux experts invités d'avoir voix délibérative ;
- Prévoir une commission supplémentaire en mai/juin pour les projets prévus à la rentrée ;
- Définir des dates limites de dépôt fixes chaque année, en adéquation avec les autres financeurs (UB, CROUS) ;
- Simplifier les démarches: dossier disponible en ligne, simplifier les pièces-jointes, possibilité d'envoi en ligne ou en présentiel avec rdv ;
- Améliorer le délai de versement (plus de validation par la CFVU) ;
- Insister sur l'obligation de bilan, si le projet est subventionné ;
- Prévoir les modalités de remboursement (si le projet est annulé) ou de réaffectation (en cas de non-utilisation de la somme dans son intégralité ou de modification substantielle du budget)

Caractéristiques des porteurs :

- Supprimer la possibilité pour des étudiants individuels de déposer des projets mais les encourager à se rapprocher d'une association afin d'assurer des retombées et une diffusion plus importantes (conformité avec les textes règlementaires concernant la CVEC et limitation des risques en matière de responsabilité civile et d'endettement) ;
- Compte tenu du budget disponible, limiter la possibilité de déposer à des associations non domiciliées à une seule commission/an (février/mars)

Caractéristiques des projets :

- Prévoir la possibilité de convoquer un comité pour instruire l'éligibilité des porteurs et des projets, en cas de doute (ex. VPE, un représentant CDVEA et chargé de développement de la vie étudiante) ;
- Elargir les domaines des projets au développement durable ;
- Pour les projets récurrents s'assurer qu'une réflexion a été menée sur l'évolution du projet (ex. innovations) ;
- Pas de financement a posteriori, la date du projet ne doit pas être antérieure à la date limite de dépôt ;
- Pas de financement des projets mis en œuvre par des prestataires organisateurs d'évènements ;
- Pour les voyages (culturels ou intégratifs) : autofinancement par l'association et participation des étudiants obligatoires et modification du montant des forfaits (15 à 50€) ;
- Préciser le pourcentage maximum de financement (30%) ;
- Pour les projets festifs : rendre obligatoires la formation de l'ESE d'au moins un membre de l'association et un accompagnement au projet en amont par les Etudiants relais santé ;
- Permettre aux projets tutorés de demander des subventions à la marge dans la limite des crédits disponibles et dans les conditions suivantes :
 - Projets ayant une réelle plus-value pour la vie de campus et des retombées pour l'ensemble des étudiants (non limités à une seule promotion),
 - Marge de manœuvre élevée des étudiants dans la définition du thème et actions choisies par les étudiants et forte implication des étudiants la mise en œuvre (y compris en dehors des heures de cours),
 - Co-financement de la composante à hauteur minimum de 30%.

Critères d'évaluation :

- Pour les projets hors campus, prévoir une action sur le campus ou une restitution de qualité
- Nouveaux critères d'évaluation :
 - Encouragement des projets inter-associatifs
 - Développement des partenariats/ouverture vers le monde extérieur
 - Prise en compte de l'accessibilité des projets au sens large (tarifaire mais aussi pour les étudiants en situation de handicap)
 - Prise en compte des critères écoresponsables notamment en matière d'impression, de gestion des déchets dans le cadre d'un évènement festif, de mobilités durables.

Mme Mellac trouve les transformations du règlement FSDIE très satisfaisantes, prenant en compte les remarques et doute formulés lors de l'étude des dossiers en commission FSDIE aide aux projets. Elle pense que ces modifications permettront aux étudiants de mieux orienter leurs projets.

M. Dagneau souligne l'importance de l'ajout de la nécessaire prise en compte de l'accessibilité des projets aux étudiants en situation de handicap au sein de ce règlement.

Mme Mellac pense qu'intégrer les projets tutorés apportant une dimension étudiante et associative est également une bonne idée.

XV/ POINT SESSION DE SUBSTITUTION 2022

Mme Miras présente le bilan des épreuves de substitutions.

Ces épreuves ont été organisées pendant 3 jours les 2, 3 et 4 mars de 8h à 19h20 afin de permettre aux étudiants Covid+ ou cas contacts de rattraper les épreuves auxquelles ils n'ont pu se présenter pendant la session d'examen de janvier 2022.

639 signalements d'étudiants Covid+ ou cas contacts ont été déposés sur la plateforme de recensement.

Organisation des épreuves de substitution :

- 195 épreuves concernées sur 248 épreuves de janvier
- 59 oraux ou autre modalité d'évaluation organisés par les UFR
- 139 épreuves écrites organisées par le bureau des examens

Difficultés rencontrées :

- Pour éviter que les UFR n'aient à créer de nouvelles épreuves dans APOGEE (surcharge de travail) : pas de possibilité d'utiliser APOGEE
- Organisation des épreuves à l'aide d'EXCEL
- Pas de détection des incompatibilités (4 épreuves à déplacer après envoi des convocations)
- Travail de positionnement des épreuves complexes et non sécurisé
- Envoi des convocations pour les étudiants et les enseignants par mailing (un groupe d'étudiants n'a pas reçu une convocation à une épreuve déplacée)
- Envoi des sujets tardif
- Surveillants indisponibles et à remplacer (18)
- Disponibilité des locaux : pôles logistiques mobilisés

Le bilan est globalement positif avec une mobilisation générale des services et enseignants mais qui a sollicité beaucoup de moyens.

Taux de présence des étudiants : 73,52 %

Taux de présence en janvier 2022 : 71,93%

Mme Mellac évoque une session très couteuse en temps et en moyens. L'impossibilité d'utiliser Apogée ayant largement pesé sur l'organisation.

Elle signale que l'obligation de mise en place d'épreuves de substitution n'existant plus, l'université a décidé de pas proposer cette modalité pour le second semestre et le rattrapage. Une forte préconisation au port du masque pendant les épreuves de ces sessions d'examen pour les étudiants comme les enseignants sera faite.

XVI/ QUESTIONS DIVERSES

Mme Mellac rappelle que les élections pour le renouvellement des représentants étudiants dans les conseils centraux de l'université sont organisées les 13 et 14 avril. Elle remercie les élus présents à la CFVU pour leur travail et leur implication tout au long de leur mandat.

Elle signale que les présentations du bilan de la CVEC, le point sur la certification en langue anglais et le dossier d'accréditation de l'INSPE sont reportés à la CFVU du 12 mai.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 12H50.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Lionel LARRE

Annexe 1 : Calendrier universitaire général 2022/2023

Début de l'année universitaire : 1er septembre 2022
Fin de l'année : 30 septembre 2023

Calendrier universitaire général 2022/2023

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
jeu 01	sam 01	mar 01	jeu 01	dim 01	mer 01 3	mer 01 6	sam 01	lun 01	jeu 01 *Publication Résultats	sam 01	mar 01
ven 02	dim 02	mer 02 Vacances Toussaint	ven 02	lun 02	jeu 02	jeu 02	dim 02	mar 02	ven 02	dim 02	mer 02
sam 03	lun 03	jeu 03	sam 03	mar 03	ven 03	ven 03	lun 03	mer 03	sam 03	lun 03	jeu 03
dim 04	mar 04	ven 04	dim 04	mer 04 14	sam 04	sam 04	mar 04	jeu 04 14	dim 04	mar 04	ven 04
lun 05	mer 05 5	sam 05	lun 05	jeu 05	dim 05	dim 05	mer 05 11	ven 05	lun 05	mer 05	sam 05
mar 06	jeu 06	dim 06	mar 06	ven 06	lun 06	lun 06	jeu 06	sam 06	mar 06	jeu 06	dim 06
mer 07 <small>Semaine pré-restrie</small>	ven 07	lun 07	mer 07 12	sam 07	mar 07	mar 07	ven 07	dim 07	mer 07	ven 07	lun 07
jeu 08	sam 08	mar 08	jeu 08	dim 08	mer 08 4	mer 08 7	sam 08	lun 08	jeu 08	sam 08	mar 08
ven 09	dim 09	mer 09 8	ven 09	lun 09 EXAMS SEM1	jeu 09	jeu 09	dim 09	mar 09 EXAMS SEM2	ven 09	dim 09	mer 09
sam 10	lun 10	jeu 10	sam 10	mar 10	ven 10	ven 10	lun 10	mer 10	sam 10	lun 10	jeu 10
dim 11	mar 11	ven 11	dim 11	mer 11	sam 11	sam 11	mar 11	jeu 11	dim 11	mar 11 <small>Date limite Jury</small>	ven 11
lun 12 SEMESTRE 1	mer 12 5	sam 12	lun 12	jeu 12	dim 12	dim 12	mer 12 12	ven 12	lun 12	mer 12	sam 12
mar 13	jeu 13	dim 13	mar 13	ven 13	lun 13 Vacances d'hiver	lun 13	jeu 13	sam 13	mar 13	jeu 13 *Publication Résultats	dim 13
mer 14 1	ven 14	lun 14	mer 14 13	sam 14	mar 14	mar 14	ven 14	dim 14	mer 14	ven 14 Fête nationale	lun 14
jeu 15	sam 15	mar 15	jeu 15	dim 15	mer 15	mer 15 8	sam 15	lun 15	jeu 15	sam 15	mar 15
ven 16	dim 16	mer 16 9	ven 16	lun 16 SEMESTRE 2	jeu 16	jeu 16	dim 16	mar 16	ven 16	dim 16	mer 16
sam 17	lun 17	jeu 17	sam 17	mar 17	ven 17	ven 17	lun 17 Vacances de printemps	mer 17	sam 17	lun 17	jeu 17
dim 18	mar 18	ven 18	dim 18	mer 18 1	sam 18	sam 18	mar 18	jeu 18 Ascension	dim 18	mar 18	ven 18
lun 19	mer 19 6	sam 19	lun 19 Vacances de Noël	jeu 19	dim 19	dim 19	mer 19	ven 19	lun 19 EXAMS SESSION 2	mer 19	sam 19
mar 20	jeu 20	dim 20	mar 20	ven 20	lun 20	lun 20	jeu 20	sam 20	mar 20	jeu 20	dim 20
mer 21 2	ven 21	lun 21	mer 21	sam 21	mar 21 <small>Date limite Jury S1</small>	mar 21	ven 21	dim 21	mer 21	ven 21	lun 21
jeu 22	sam 22	mar 22	jeu 22	dim 22	mer 22 5	mer 22 9	sam 22	lun 22	jeu 22	sam 22	mar 22
ven 23	dim 23	mer 23 10	ven 23	lun 23	jeu 23 Publication résultats	jeu 23	dim 23	mar 23	ven 23	dim 23	mer 23
sam 24	lun 24	jeu 24	sam 24	mar 24	ven 24	ven 24	lun 24	mer 24	sam 24	lun 24	jeu 24
dim 25	mar 25	ven 25	dim 25	mer 25 2	sam 25	sam 25	mar 25	jeu 25	dim 25	mar 25	ven 25
lun 26	mer 26 7	sam 26	lun 26	jeu 26	dim 26	dim 26	mer 26 13	ven 26	lun 26	mer 26	sam 26
mar 27	jeu 27	dim 27	mar 27	ven 27	lun 27	lun 27	jeu 27	sam 27	mar 27	jeu 27	dim 27
mer 28 3	ven 28	lun 28	mer 28	sam 28	mar 28	mar 28	ven 28	dim 28	mer 28	ven 28	lun 28
jeu 29	sam 29	mar 29	jeu 29	dim 29		mer 29 10	sam 29	lun 29	jeu 29	sam 29	mar 29
ven 30	dim 30	mer 30 11	ven 30	lun 30		jeu 30	dim 30	mar 30	ven 30	dim 30	mer 30
	lun 31		sam 31	mar 31		ven 31		mer 31 <small>Date limite Jury S2</small>		lun 31	jeu 31

Annexe 2 : Calendrier universitaire de l'ECI 2022/2023

ECI

Début de l'année universitaire : 30 septembre 2022
Fin de l'année : 30 septembre 2023

Calendrier universitaire 2022/2023

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
jeu 01	sam 01	mar 01	jeu 01	dim 01	mer 01	mer 01	sam 01	lun 01	jeu 01	sam 01	mar 01
ven 02	dim 02	mer 02 <small>Vacances Toussaint</small>	ven 02	lun 02	jeu 02	jeu 02	dim 02	mar 02	ven 02	dim 02	mer 02
sam 03	lun 03	jeu 03	sam 03	mar 03	ven 03	ven 03	lun 03	mer 03	sam 03	lun 03	jeu 03
dim 04	mar 04	ven 04	dim 04	mer 04	sam 04	sam 04	mar 04	jeu 04	dim 04	mar 04	ven 04
lun 05	mer 05	sam 05	lun 05	jeu 05	dim 05	dim 05	mer 05	ven 05	lun 05	mer 05	sam 05
mar 06	jeu 06	dim 06	mar 06	ven 06	lun 06	lun 06	jeu 06	sam 06	mar 06	jeu 06	dim 06
mer 07 <small>Semaine pré-entrée</small>	ven 07	lun 07	mer 07	sam 07	mar 07	mar 07	ven 07	dim 07	mer 07	ven 07	lun 07
jeu 08	sam 08	mar 08	jeu 08	dim 08	mer 08	mer 08	sam 08	lun 08	jeu 08	sam 08	mar 08
ven 09	dim 09	mer 09	ven 09	lun 09	jeu 09	jeu 09	dim 09	mar 09	ven 09	dim 09	mer 09
sam 10	lun 10	jeu 10	sam 10	mar 10	ven 10	ven 10	lun 10	mer 10	sam 10	lun 10	jeu 10
dim 11	mar 11	ven 11	dim 11	mer 11	sam 11	sam 11	mar 11	jeu 11	dim 11	mar 11	ven 11
lun 12 SEMESTRE 1	mer 12	sam 12	lun 12	jeu 12	dim 12	dim 12	mer 12	ven 12	lun 12	mer 12	sam 12
mar 13	jeu 13	dim 13	mar 13	ven 13	lun 13 <small>Vacances d'hiver</small>	lun 13	jeu 13	sam 13	mar 13	jeu 13	dim 13
mer 14	ven 14	lun 14	mer 14	sam 14	mar 14	mar 14	ven 14	dim 14	mer 14	ven 14 <small>fête nationale</small>	lun 14
jeu 15	sam 15	mar 15	jeu 15	dim 15	mer 15	mer 15	sam 15	lun 15	jeu 15	sam 15	mar 15
ven 16	dim 16	mer 16	ven 16	lun 16 SEMESTRE 2	jeu 16	jeu 16	dim 16	mar 16	ven 16	dim 16	mer 16
sam 17	lun 17	jeu 17	sam 17	mar 17	ven 17	ven 17	lun 17 <small>Vacances de printemps</small>	mer 17	sam 17	lun 17	jeu 17
dim 18	mar 18	ven 18	dim 18	mer 18	sam 18	sam 18	mar 18 <small>Ascension</small>	jeu 18	dim 18	mar 18	ven 18
lun 19	mer 19	sam 19	lun 19 <small>Vacances de Noël</small>	jeu 19	dim 19	dim 19	mer 19	ven 19	lun 19	mer 19	sam 19
mar 20	jeu 20	dim 20	mar 20	ven 20	lun 20	lun 20	jeu 20	sam 20	mar 20	jeu 20	dim 20
mer 21	ven 21	lun 21	mer 21	sam 21	mar 21 <small>Date limite Jury S1</small>	mar 21	ven 21	dim 21	mer 21	ven 21	lun 21
jeu 22	sam 22	mar 22	jeu 22	dim 22	mer 22	mer 22	sam 22	lun 22	jeu 22	sam 22	mar 22
ven 23	dim 23	mer 23	ven 23	lun 23	jeu 23 <small>Publication résultats</small>	jeu 23	dim 23	mar 23	ven 23	dim 23	mer 23
sam 24	lun 24	jeu 24	sam 24	mar 24	ven 24	ven 24	lun 24	mer 24	sam 24	lun 24	jeu 24
dim 25	mar 25	ven 25	dim 25	mer 25	sam 25	sam 25	mar 25	jeu 25	dim 25	mar 25	ven 25
lun 26	mer 26	sam 26	lun 26	jeu 26	dim 26	dim 26	mer 26	ven 26	lun 26	mer 26	sam 26
mar 27	jeu 27	dim 27	mar 27	ven 27	lun 27	lun 27	jeu 27	sam 27	mar 27 <small>Date limite Jury</small>	jeu 27	dim 27
mer 28	ven 28	lun 28	mer 28	sam 28	mar 28	mar 28	ven 28	dim 28	mer 28	ven 28	lun 28
jeu 29	sam 29	mar 29	jeu 29	dim 29	mer 29	mer 29	sam 29	lun 29	jeu 29 <small>Publication résultats</small>	sam 29	mar 29
ven 30	dim 30	mer 30	ven 30	lun 30	jeu 30	jeu 30	dim 30	mar 30	ven 30	dim 30	mer 30
	lun 31		sam 31	mar 31		ven 31		mer 31		lun 31	jeu 31

Jurys possibilité de tenue de jury semestrialisée ou annualisée
Si annualisation : 1 jury unique en fin d'année

Fin de l'année universitaire le 30/09/2023

Annexe 3 : Calendrier universitaire du DAEU 2022/2023

Calendrier universitaire 2022/2023
Document de travail

2x14 semaines

Calendrier EAD 2022/2023 document de travail											
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
jeu 01	sam 01	mar 01 TOUSSAINT	jeu 01	dim 01 JOUR DE L'AN	mer 01 15	mer 01 18	sam 01	lun 01 FETE DU TRAVAIL	jeu 01 *Publication Résultats	sam 01	mar 01
ven 02	dim 02	mer 02 Vacances Toussaint	ven 02	lun 02	jeu 02	jeu 02	dim 02	mar 02	ven 02	dim 02	mer 02
sam 03	lun 03	jeu 03	sam 03	mar 03	ven 03	ven 03	lun 03	mer 03	sam 03	lun 03	jeu 03
dim 04	mar 04	ven 04	dim 04	mer 04	sam 04	sam 04	mar 04	jeu 04	dim 04	mar 04	ven 04
lun 05	mer 05 1	sam 05	lun 05	jeu 05 A voir avec scolarité	dim 05	dim 05	mer 05 23	ven 05	lun 05	mer 05	sam 05
mar 06	jeu 06	dim 06	mar 06	ven 06	lun 06	lun 06	jeu 06	sam 06	mar 06	jeu 06	dim 06
mer 07	ven 07	lun 07	mer 07 11	sam 07	mar 07	mar 07	ven 07	dim 07	mer 07 OFF	ven 07	lun 07
jeu 08	sam 08	mar 08	jeu 08	dim 08	mer 08 16	mer 08 18	sam 08 METHODO DE FRANÇAIS	lun 08 VICTOIRE 1945	jeu 08	sam 08	mar 08
ven 09	dim 09	mer 09 7	ven 09	lun 09 DEVU 3-02 EXAMENS BLANCS	jeu 09	jeu 09	dim 09 Pâques	mar 09 EXAMENS SEIN	ven 09	dim 09	mer 09
sam 10	lun 10	jeu 10	sam 10	mar 10	ven 10	ven 10	lun 10 LUNDI DE PÂQUES	mer 10	sam 10	lun 10	jeu 10
dim 11	mar 11 4	ven 11 ARMISTICE	dim 11	mer 11	sam 11	sam 11	mar 11	jeu 11	dim 11	mer 11	ven 11
lun 12	mer 12	sam 12	lun 12	jeu 12	dim 12	dim 12	mer 12	ven 12	lun 12	mer 12 Jury	sam 12
mar 13	jeu 13	dim 13	mar 13	ven 13 ORAU	lun 13 Vacances d'hiver	lun 13	jeu 13	sam 13	mar 13	jeu 13 *Publication Résultats	dim 13
jeu 14	ven 14	lun 14 DEVU 2 OBLIGATOIRE	mer 14 12	sam 14 ORAU	mar 14	mar 14	ven 14	dim 14	mer 14	ven 14 FETE NATIONALE	lun 14
mer 15	sam 15	mar 15	jeu 15	dim 15	mar 15	mer 15 20	sam 15	lun 15	jeu 15	sam 15	mar 15 ASSOMPTION
ven 16	dim 16	mer 16 8	ven 16	lun 16	jeu 16	jeu 16	dim 16	mar 16 ORAU	ven 16 Convocation	dim 16	mer 16
sam 17	lun 17	jeu 17	sam 17	mar 17	ven 17	ven 17	lun 17 Vacances de printemps	mer 17 ORAU	sam 17	lun 17	jeu 17
dim 18 RENTREE EAD	mar 18 5	ven 18	dim 18	mer 18 13	sam 18	sam 18	mar 18	jeu 18 ASCENSION	dim 18	mar 18	ven 18
lun 19	mer 19	sam 19	lun 19 Vacances de Noël	jeu 19	dim 19	dim 19	mer 19	ven 19 Poit	lun 19	mer 19	sam 19
mar 20	jeu 20	dim 20	mar 20	ven 20	lun 20 17	lun 20	jeu 20	sam 20	mar 20	jeu 20	dim 20
mer 21 1	ven 21	lun 21	mer 21	sam 21	mar 21	mar 21	ven 21	dim 21	mer 21	ven 21	lun 21
jeu 22	sam 22	mar 22	jeu 22	dim 22	mar 22	mer 22 21	sam 22	lun 22	jeu 22 EXAMENS SESSION 2	sam 22	mar 22
ven 23	dim 23	mer 23 9	ven 23	lun 23	jeu 23	jeu 23	dim 23	mar 23	ven 23	dim 23	mer 23
sam 24 METHODO DE RENTREE	lun 24	jeu 24	sam 24	mar 24	ven 24	ven 24	lun 24	mer 24	sam 24	lun 24	jeu 24
dim 25	mar 25	ven 25	dim 25 NOEL	mer 25 14	sam 25	sam 25	mar 25	jeu 25	dim 25	mar 25	ven 25
lun 26	mer 26 6	sam 26	lun 26	jeu 26	dim 26	dim 26	mer 26 24	ven 26	lun 26	mer 26	sam 26
mar 27	jeu 27	dim 27	mar 27	ven 27	lun 27	lun 27	jeu 27	sam 27	mar 27	jeu 27	dim 27
mer 28 2	ven 28	lun 28	mer 28	sam 28	mar 28	mar 28	ven 28	dim 28 PENTECOTE	mer 28	ven 28	lun 28
jeu 29	sam 29	mar 29	jeu 29	dim 29		mer 29 22	sam 29	lun 29 LUNDI DE PENTECOTE	jeu 29 ORAU	sam 29	mar 29
ven 30	dim 30	mer 30 10	ven 30	lun 30		jeu 30	dim 30	mar 30	ven 30 ORAU	dim 30	mer 30
	lun 31		sam 31	mar 31		ven 31		mer 31 Jury		lun 31	jeu 31

Fin de l'année universitaire le 30/09/2023

Congés universitaires
Jour férié
Congés de secourisme

Annexe 4 : Calendrier universitaire du DEFLE 2022/2023

Calendrier universitaire 2022/2023											
Projeté pour la CPUI du 17/01/2023											
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
1	1	1 Toussaint	1 Delf-DALF Début des Tests en Ligne S1	1 Jour de l'an	1 Delf-DALF	1 Ouverture Delf-DALF MAI	1 Fin des inscriptions Delf-DALF	1 FETE DU TRAVAIL	1	1	1
2	2	2	2 Semaine 11	2	2	2 Semaine 04	2	2 Exam UBM	2	2	2
3	3	3 Vacances d'automne	3	3 Jours/ Retour des notes Cours du soir	3	3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22
23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28
29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29
30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31

Période de pré-rentree et semestres
Période de fermeture ou jours feries

Fin de l'année universitaire le 30/09/2023

Annexe 5 : Calendrier des inscriptions administratives, campagne 2022



Direction de la Scolarité,
Pôle Coordination des Études

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS 2022/2023*

CFVU du 07/04/2022

Informations : **Pour les bacheliers :** Résultats du bac 1^{er} groupe : 05/07
Pour les réinscriptions : Résultats 1^{ère} session : 25/05
 Résultats 2^{ème} session : 13/07
Rentrée : Le 05/09
 Début des cours : 12/09

ETAPES	DATES
1 Inscription en ligne (IAWEB) et paiement	<p>du 01 au 22/07 et du 22/08 au 09/09</p> <p><i>Bacheliers 2022: Inscription selon le calendrier Parcoursup</i></p> <p><i>Masters 1 : Inscription obligatoire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - du 1^{er} au 8 juillet pour les candidats ayant eu une réponse d'admission positive avant le 24 juin - jusqu'au 22 juillet pour les réponses entre le 24 juin et le 13 juillet - jusqu'au 31 août pour les réponses entre le 14 et le 22 juillet. <p><i>En cas de non inscription selon le calendrier ci-dessus, la place en master sera attribuée à un autre candidat.</i></p>
2 Dépôt des pièces justificatives en ligne (PJWEB):	<p>du 01 au 22/07 et du 22/08 au 16/09 ⁽¹⁾</p> <p>⁽¹⁾ Les étudiants qui n'auront pas fourni leur notification de Bourse avant le 19/09 seront considérés comme non-boursier. Ils devront s'acquitter de la totalité du paiement.</p>
3 Inscriptions pédagogiques en UFR	voir calendrier et procédure selon la formation

Toute inscription non payée et/ou incomplète (pièces justificatives non transmises) sera annulée le 07/10.

Toute demande d'inscription effectuée hors délai ou hors procédure revêt un caractère dérogatoire et doit être instruite par la Direction de la Scolarité (Date limite de dépôt de la demande : 07/10)

* En application des dispositions de l'article D. 612-6 du code de l'éducation, les périodes et modalités des opérations d'inscription sont fixées par le chef d'établissement.